



Services du matériel et des acquisitions | Materiel and Procurement Services
Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
301 promenade Bishop | 301 Bishop Drive
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

15 novembre 2023

30005112

TITRE : Analyse taxonomique du phytoplancton et des algues de glace de l'Arctique

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant les fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur présélectionné, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur présélectionné.

2. Définition du besoin

Pêches et Océans Canada doit analyser des échantillons de glace de mer et de colonne d'eau de l'Arctique pour l'identification taxonomique des espèces d'algues de glace et de phytoplancton. L'analyse taxonomique inclura des cellules d'algues potentiellement nocives et sera menée jusqu'à l'identification de l'espèce, dans la mesure du possible.

Les travaux comporteront les éléments suivants :

2.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra analyser jusqu'à un maximum de 100 échantillons par année. Les échantillons de glace de mer et de phytoplancton (de 20 à 250 ml) sont préservés dans une solution de lugol acide et conservés à température ambiante. Chaque échantillon sera divisé en sous-échantillons qui seront stabilisés et analysés selon les protocoles taxonomiques normalisés à l'aide d'un microscope inversé (grossissement de 400X). Les données de dénombrement initiales et les concentrations finales (cellules par litre) seront fournies.

Le Laboratoire de productivité marine de l'Institut des eaux douces à Winnipeg sera responsable d'expédier les échantillons à l'entrepreneur. Toutes les analyses seront effectuées par un spécialiste de la taxonomie du phytoplancton. Le Laboratoire de productivité marine fournira une liste précisant les échantillons à analyser. Le Laboratoire étiquettera clairement tous les échantillons avec un nom d'échantillon. L'entrepreneur présentera les données définitives correspondant aux mêmes noms d'échantillon.

2.2 Tâches et livrables

2.2.1 L'entrepreneur doit traiter et analyser les échantillons taxonomiques préservés conformément aux protocoles normalisés d'analyse d'algues de glace et de phytoplancton de l'Arctique.

- 2.2.2 L'entrepreneur doit fournir les données brutes et définitives suivantes :
- i. Chaque espèce identifiée (cellules végétatives, cellules vides ou kystes)
 - ii. Espèces non identifiées classées par genre et par taille de cellule
 - iii. Groupes de cellules majeures (p. ex. diatomées pennées et centriques).
- 2.2.3 L'entrepreneur doit fournir les détails de sous-échantillonnage et les protocoles de dénombrement.
- 2.2.4 L'entrepreneur doit informer le Laboratoire de productivité marine si le dénombrement des échantillons est compromis en raison de facteurs de confusion.
- 2.2.5 L'entrepreneur doit fournir les données brutes et définitives pour chaque échantillon en format électronique (p. ex. un fichier Excel).

2.3 Responsabilités de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit fournir l'espace de travail, l'équipement de laboratoire et le matériel nécessaire à l'identification cellulaire et au dénombrement, défendables sur le plan scientifique, du phytoplancton marin et des algues de glace de l'Arctique. Plus précisément, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- 2.3.1 Chambres et colonnes de sédimentation Hydro-Bios de différents volumes (5, 10, 25, 50 et 100 ml) pour s'adapter aux divers types d'échantillon Plaques en verre, bagues et couvercles arrondis en verre pour les chambres de sédimentation Hydro-Bios
- 2.3.2 Pipettes de 100 pl à 5 ml préétalonnées et mesures volumétriques de haute précision pour des échantillons allant jusqu'à 100 ml
- 2.3.3 Microscope inversé avec grossissement de 100X, 200X et 400X, à contraste de phase et contraste interférentiel différentiel, avec capacité de mesure de la taille
- 2.3.4 Caméra numérique adaptée au microscope inversé
- 2.3.5 Documentation et références taxonomiques spécialisées pour l'identification des algues de glace et du phytoplancton marin de l'Arctique canadien

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 3.1 L'entrepreneur doit détenir une certification d'une institution reconnu dans le domaine de la taxonomie du phytoplancton.
- 3.2 L'entrepreneur possède un minimum de 10 années d'expérience dans l'analyse taxonomique du phytoplancton marin et des algues de glace de l'Arctique canadien.
- 3.3 L'entrepreneur a suivi une formation spécialisée dans l'identification des taxons de phytoplancton et d'algues de glace (groupes diatomées, dinoflagellés et flagellés [notamment les coccolithophoridés, les prasinophytes, les cryptophytes et les euglénophytes]) en plus de posséder de l'expérience dans l'identification de ces taxons dans l'Arctique, y compris dans la mer de Beaufort, la baie de Baffin, l'archipel canadien et la baie d'Hudson.

- 3.4 L'entrepreneur possède une vaste expérience (plus de cinq ans) de l'identification d'espèces d'algues nocives dans les océans Atlantique et Arctique.
- 3.5 L'entrepreneur connaît bien la démarche d'identification taxonomique d'échantillons préservés dans une solution de lugol acide et est en mesure d'identifier les cellules de phytoplancton ou d'algues de glace préservées de cette manière.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'approvisionnement

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

5. Justification de la présélection d'un fournisseur

Le client a indiqué qu'il n'était au courant d'aucun autre laboratoire au Canada en mesure de satisfaire à ces exigences. Ce niveau d'excellence est nécessaire pour s'assurer que nos résultats sont fiables et comparables à l'échelle nationale et internationale avec d'autres organismes gouvernementaux.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet approvisionnement, en vertu du paragraphe 6(d) du Règlement : « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024, avec une option de prolongation de la période du contrat d'au plus quatre périodes supplémentaires d'un an chacune aux mêmes conditions.

8. Coût estimatif de l'approvisionnement proposé

La valeur estimative du contrat, y compris toutes les options, est de 215 000 \$ (TPS/TVH en sus).

9. Nom et adresse du fournisseur présélectionné

Sylvie Lessard Enr
295, rang 6
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (Québec) J0E 2B0

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour

fournir les biens, les services ou les travaux de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture de l'avis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement la façon dont le fournisseur satisfait aux exigences énoncées.

11. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date de clôture de la réception des énoncés de capacités est le **30 novembre 2023 à 14 h (HNA)**.

12. Demande de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Jackie Longmire
Agente de négociation des contrats
Pêches et Océans Canada
Services du matériel et des acquisitions
301, promenade Bishop
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6
Tél. : 506-452-3676
Courriel : DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca
C.C. : Jackie.Longmire@dfo-mpo.gc.ca